

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 04 avril 2016**

**DEPARTEMENT :**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT :**  
Briey

**CANTON :**  
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 06/04/2016  
et publication du : 06/04/2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

**Etaient présents :**

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT  
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI  
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.  
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO  
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN  
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI  
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,  
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA  
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE  
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

**Etaient représentés :**

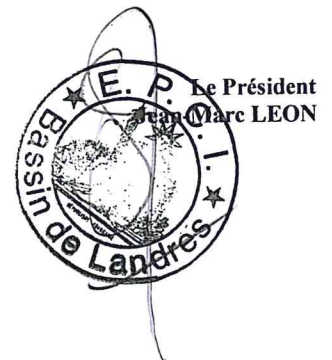
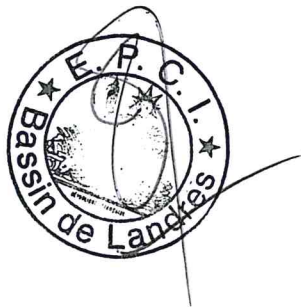
Commune de **BOULIGNY** : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER  
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI  
Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

**Etaient absents (excusés) :**

Commune de **TRIEUX** : MM MASCELLI, MIRJOLET

**Secrétaire de séance :** M. KUEN

**Le Président**  
**Jean-Marc LEON**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu le Point d'Information Médiation Multiservices du Pays de l'Orne ouvert en 2014,

Considérant que le PIMMS dispose d'un réseau national fédéré par l'Union Nationale des PIMMS mettant en œuvre des partenaires tels que l'Etat, les collectivités locales et des opérateurs privés et publics,

Vu que ce point d'information vient à la rencontre des habitants en circulant sur l'ensemble du territoire du Pays-Haut,

Vu que le PIMMS est un lieu d'accueil gratuit, ouvert à tous et animé par une équipe de professionnels répondant à des services de proximité d'information et de médiation,

Vu la mise en place par PIMMS de conseils en énergie dans le cadre de prévention de la précarité énergétique et de suivis des personnes en difficulté,

Vu le budget prévisionnel de fonctionnement du PIMMS,

Considérant que le PIMMS intervient sur le territoire intercommunal depuis le début du mois d'octobre 2015,

Vu le rapport d'activité PIMMS sur le Bassin de Landres d'octobre 2015 à mai 2016,

Considérant la très faible fréquentation du service,

Considérant les échanges tenus entre l'EPCI du Bassin de Landres et PIMMS et les accords qui s'en sont suivis,

Vu la convention de partenariat 2016-2018 proposant deux permanences par semaine sur le Bassin de Landres,

Après avoir entendu le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De poursuivre le partenariat avec PIMMS sur l'année 2016 pour permettre à ce service d'être connu.
- De signer une convention de partenariat 2016-2018 pour un montant annuel de 2.475 €.
- De dire que cette convention pourra être dénoncée annuellement en fonction du service rendu.
- D'autoriser Monsieur Jean-Marc LEON, Président de l'EPCI du Bassin de Landres, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Marc LEON

